

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2003

Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

L'ensemble des participants, après étude de la fiche n°13 refait siens les constats établis et, s'il est d'accord avec les chiffres communiqués fait les remarques suivantes :

- le collège unique n'a pas en charge les 6 % d'enfants qui relèvent d'un enseignement très spécialisé.
- le milieu social et scolaire met de plus en plus en évidence les échecs d'enfants dont **le principal handicap est de l'ordre de l'inadaptation** :
 - aux exigences nouvelles de l'environnement social,
 - au niveau demandé par les programmes scolaires (pour certains très ambitieux dans leurs contenus), qui ne font pas toujours la distinction entre ce qui est fondamental et ce qui ne l'est pas.
- au système d'enseignement de masse.

Pour améliorer les résultats des élèves en grande difficulté, il est demandé :

- que soient donnés aux enseignants les moyens de mieux connaître les élèves qui leur sont confiés par **une concertation plus poussée** entre tous les organismes et tous ceux qui, même à titre individuel ont à les connaître.
- que tous les parents concernés soient **tenus à des contacts réguliers et directs** avec les enseignants et les structures administratives du Collège.

Dans un souci d'efficacité scolaire mais aussi d'un meilleur accueil des enfants en difficulté, il paraît absolument nécessaire :

- que soient mises en place **des structures spécialisées** – qui ne seraient pas obligatoirement des classes – avec des personnels d'enseignement et d'encadrement formés pour cela.
- que **le fonctionnement du collège unique soit reconsidéré** dans cette optique (mise en place de passerelles entre les niveaux, décloisonnement et échanges possibles).
- il est demandé par tous les participants que les structures mises en place puissent jouir **d'une réelle pérennité** dans leur forme et dans leur fonctionnement (stabilité du personnel).